

REGLEMENT PARTICULIER DES RENCONTRES LOISIRS

1. L'Horaire indiqué est l'heure de début de match – prévoir un temps d'échauffement avant le match
2. C'est le club qui reçoit qui contacte le club adverse pour l'organisation d'après match 1 semaine avant
3. Merci de signaler le nombre de joueurs et le nombre de personnes à rester pour l'après match.
4. Taille des Ballons : 7
5. Les règles du basket doivent être appliquées : fautes sur shoot= 2 lancers francs
6. Les garçons peuvent défendre en levant les bras mais ne doivent pas décoller les pieds du sol
7. Le contre d'un ballon « féminin » par un garçon sera sanctionné par 2 lancers francs
8. Nous demandons aux joueurs et joueuses plus confirmés de faire attention aux débutants et d'être un peu plus compréhensifs (Petite présentation de l'équipe avant le match pourrait permettre de se connaître un peu mieux et de jouer en fonction du niveau de jeu de chacun).
9. Les U18 et les joueurs qui évoluent en département ou région ne sont pas autorisés sur les rencontres sauf sur demande de la commission loisirs
10. Nous demandons (dans la mesure du possible) de nommer un arbitre sur chaque rencontre – il est demandé de respecter les décisions de ce dernier.
11. Il est demandé d'avoir au moins 2 femmes sur le terrain si l'effectif le permet
12. Les licences doivent être mises à disposition sur la table de marque lors de chaque rencontre
13. **Nous rappelons à tous que ce sont des rencontres loisirs** – Il n'y a rien à gagné et pas de classement
14. Si une année il y a trop de remontées négatives sur une équipe (à cause de son comportement sur le terrain), elle sera exclue des rencontres
15. Les équipes qui veulent jouer « la gagne » doivent s'inscrire en championnat Seniors
16. Le plaisir doit être partagé par tous et pas individuellement

L' e-marque devra être envoyée au Comité Départemental pour le lundi soir 23h59 maximum suivant la rencontre.

L'e-marque sera examinée par la Commission LOISIRS pour vérifier que les joueurs sont licenciés.

La commission sportive a modifié la règle disant que celui qui gagne le tournoi devra l'organiser la saison prochaine.

Le gagnant aura toujours la possibilité de l'organiser s'il le souhaite mais en formulant son intention à la fin du Tournoi.

En revanche les équipes qui le souhaitent pourront poser leur candidature (vers le mois d'avril) et un tirage au sort en fin de tournoi désignera l'équipe organisatrice pour l'année suivante.

Aucun joueur non licencié ou ne participant pas aux rencontres loisirs, ne pourra participer au Tournoi – un contrôle des licences sera exigé.

Ce règlement a été mis à jour le 10 septembre 2025.